



# Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles

Tél : 03 81 68 53 32

[www.parc-doubs-horloger.fr](http://www.parc-doubs-horloger.fr)

Le neuf décembre deux mille vingt et un à vingt heures, le comité du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de fêtes à Orchamps-Vennes, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

## Etaient présents avec voix délibérative :

Aurélié BESCHET, Cédric BOLE, Martial BOURNEL-BOSSON, Marie-Paule BRAND, Justine BRIQUEZ, Hervé CAGNON, David CHATELAIN, Philippe CHOULET, Pascal CLEMENCE, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Jean-Philippe DA COSTA, Jocelyne ERNST, Jean-Pierre DEVILLERS, Kévin FADIN, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Jean-Pierre FRIGO, Fabrice GIRARDIN, Irina GUILLOT, Isabelle HEINIGER, , Thierry HOUSER, Christophe JANIN, Pascal JACQUOT, Raphaël KRUCIEN, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Catherine MAUVAIS, Olivier MESNIER, Dominique MOLLIER, Benoit MOSER, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Rénald MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Yves ROY, Emmanuel SAULNIER, Hervé SIMONIN, Gérard TIROLE, Michel TROUILLOT, Pierre VAUFREY, Marie-Josèphe VERMOT, Franck VILLEMAIN, Marcelline VIPREY, Jérôme VOINET, Céline VUILLEMIN

## Etaient présents sans voix délibérative :

Laurent ROUSSET

## Etaient absents excusés :

Didier BARTHOD, Patrick BERTIN, Françoise BEURET, Laure BOITEUX, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Michèle CACHOT-USUNIER, Thierry CARTIER, Bruno CHOLLEY, Olivier CLEMENCE, Hugo DEFORET, Valérie EL NIESS, Florian GAIFFE, Pascal GODIN, Aurore GOSSO, Suzanne GUERRIN, Sylvain HENRIET, Eric HOULLEY, François JACQUOT, Céline JEAMBRUN, Lydie LAB, Nicolas MARGUET, Roland MARTIN, Anthony MERIQUE, James MICHEL, Francine MISERÉ, Christian MOREL, Thierry MOREL, Corinne PARATTE, Raphaël PEQUIGNOT, Vivien PERRET-GENTIL, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Christian RAMEL, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Luc TAILLARD, Véronique TATU, Baptiste VILLEMIN, Christelle VUILLEMIN, Marielle WILCZAK, Pierre-Jean WYCART

## Etaient absents :

Yann BEAUFILS, Dominique BERNARD, Christophe BERTHOLD, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSENIN, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Maurice GROSSET, Bénédicte HERARD, Bernard JACQUET, Sylvie LE HIR, Philippe MITTAG, Denis NARBÉY, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Bernard PRETOT, Patrice PRETRE, Hervé PREVITALI, Catherine RACINE, Jérôme RENAUD,

Marlène RENAUD, Françoise SANDOZ, André SIGRIST, Régis SOULET, Pascal STUDER, Gérard VAUCHIER, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN

Ont donné pouvoir :

Laure BOITEUX a donné procuration à Irina GUILLOT  
Léon BONVALOT a donné procuration à Benoît MOSER  
Christine BOUQUIN a donné procuration à Marie-Paule BRAND  
Olivier CLEMENCE a donné procuration à Pascal CLEMENCE  
Hugo DEFORET a donné procuration à Jocelyne ERNST  
Eric HOULLEY a donné procuration à Gilles ROBERT  
François JACQUOT a donné procuration à Christophe JANIN  
James MICHEL a donné procuration à Hervé SIMONIN  
Lydie LAB a donné procuration à Rénaud MOUREAUX  
Christian MOREL a donné procuration à Valérie PAGNOT  
Corinne PARATTE a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO  
Noël SAUNIER a donné procuration à Boris LOICHOT  
Charles SCHELLE a donné procuration à Denis LEROUX  
Véronique TATU a donné procuration à Régis LIGIER  
Christelle VUILLEMIN a donné procuration à Catherine ROGNON

Monsieur Anthony Cuenot a été élu secrétaire.

Monsieur le Président constate le quorum et ouvre la séance. Il remercie M le Maire-adjoint pour son accueil.

Le comité syndical approuve le compte-rendu de la séance précédente. (4 novembre 2021)

## **\* Programme d'action 2022**

La préparation accuse un peu de retard, l'ampleur de la tâche et l'importance du travail partenarial à déployer est considérable, les premiers échanges financiers ont eu lieu avec les partenaires et nous permettent d'arriver à une esquisse qui doit être prise en charge par les commissions. Certaines actions sont toutefois déjà lancées car héritées de la période de préfiguration du Parc.

Les premières pistes de travail esquissées par le bureau du PNR portent sur les sujets suivants :

- Milieux naturels, biodiversité

Le premier enjeu est l'amélioration des connaissances avec une actualisation à prévoir du diagnostic du patrimoine naturel.

Les autres actions déjà lancées ou en cours d'élaboration sont des actions de plantation de haies en partenariat avec la Fédération Départementale des chasseurs du Doubs, des actions sur les espèces exotiques envahissantes, un travail partenarial avec l'EPAGE Doubs-Dessoubre pour définir notre stratégie de coopération. Nous avancerons particulièrement sur des actions de communication et d'éducation au territoire autour du projet de classement Rivière sauvage de la Reverotte et du Doubs Franco-Suisse.

Enfin en coopération avec la commission tourisme, il faudra mettre en œuvre la commission des usagers de la nature qui prendra en charge les problématiques de cohabitation entre les différents usages des milieux naturels.

- Urbanisme, Architecture et Paysages

Sur ce point, il s'agira de développer une politique d'appui aux mairies pour avoir la capacité de répondre aux avis sollicités et d'accompagner les communes sur des projets exemplaires.

Seront développés en 2022 les projets suivants : mise en place d'un observatoire des paysages, la poursuite de l'inventaire des marqueurs du paysage, un travail sur la signalétique et la publicité.

Enfin l'action entrées de bourgs sera finalisée.

- Transition énergétique et mobilités

Les mobilités sont au cœur des projets opérationnels avec notamment le développement des mobilités douces. Cette année verra le déploiement de l'action « Plan Doubs Horloger » dans le cadre de l'appel à projets AVELO2 de l'ADEME. Un projet est également lancé en lien avec les milieux naturels sur l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Enfin, un programme de sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique est en cours de conception.

- Culture et patrimoine

Le principal projet opérationnel qui doit être conduit à ce jour est le projet Interreg Arc Horloger pour le suivi de l'inscription à l'UNESCO de la mécanique horlogère. Il devrait déboucher sur la création d'une association franco-suisse de gestion de l'inscription. Le Parc a plus particulièrement la charge des travaux sur les lieux d'archives et le développement d'un portail d'orientation documentaire.

- Economie, services, tourisme, marque

En matière touristique, les projets déjà lancés sont l'élaboration du contrat station et Avenir Montagne Ingénierie. Ces deux projets préfigurent la stratégie touristique du Parc.

Par ailleurs, un diagnostic territorial approfondi sur les loisirs de plein air est en cours de réflexion avec les services de l'Etat.

En matière de développement économique, il est prévu le lancement de la marque PNR probablement sur l'hébergement touristique.

- Agriculture et forêt

Un projet est déployé en agriculture sur les replantations de haies en lien avec les milieux naturels et un travail sur l'alimentation va être engagé en 2022. La formation des élus sur la construction de leur budget bois va se poursuivre. Des travaux sont également en cours de définition avec les communes forestières.

Le projet de développement de l'éco-pâturage initié en 2021 sera finalisé.

- Coopération transfrontalière

Le Parc du Doubs (suisse) vient de lancer la phase d'adhésion des communes dans le cadre du renouvellement de sa charte. L'équipe étant accaparée par cela jusqu'au printemps, il est prévu de lancer dès le printemps une opération de connaissance mutuelle afin de déboucher sur un programme d'action commun.

- Evaluation et observation territoriale

Le déploiement du logiciel d'évaluation de la fédération des parcs naturels régionaux EVA sera la première action. Il s'agira de déployer par ailleurs la stratégie d'évaluation des actions du Parc.

Un travail sur les indicateurs conduit en Interparcs en Bourgogne-Franche-Comté ainsi qu'un travail sur les valeurs spécifiques des parcs doit être poursuivi.

- Finances, RH, relations extérieures, communication

Les principaux projets seront la mise en place d'une stratégie de communication, d'un site web mais aussi d'un cadre de travail en matière de communication. Par ailleurs en termes de gouvernance il

faudra déployer le Conseil de Développement, le Conseil Scientifique, organiser l'assemblée des maires, statuer sur les représentations extérieures et commencer une réflexion sur le mécénat.

## **\* Débat d'orientation budgétaire 2022**

Les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 imposent aux établissements publics comprenant une commune de plus de 3500 habitants une délibération spécifique relative au rapport présenté. Le rapport comprend les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les éléments concernant la dette.

L'année 2022 est une année de démarrage puisque c'est le premier budget en année pleine du PNR, les participations statutaires ont donc été calculées sur la base des modalités inscrites dans les statuts du PNR et tiennent compte de la population connue à la date de ce débat : 47 291 habitants pour le Pays Horloger et 61235 pour le PNR.

- a. Budget du PNR
  - i. CHARGES DE PERSONNEL

3 agents titulaires :

- 1 attaché principal à 100 %
- 1 rédacteur principal à 100 %
- 1 rédacteur à 90 %

7 agents contractuels :

- 5 temps complets sur grade d'attaché
- 1 mi-temps sur grade d'attaché
- 1 mi-temps catégorie C

Le tout représentant 8,9 ETP. Les évolutions dans le budget consacrées à chaque agent résultent du déroulement de carrière.

Avantages sociaux aux agents : en application de l'article 71 de la loi 2007-209 du 19 février 2007 relatif à la fonction publique territoriale, les collectivités sont tenues d'accorder un avantage social à leurs agents :

- Cotisation au CNAS.
- Participation à la mutuelle
- Participation à la garantie de maintien de salaire

Nous avons planifié 4 recrutements à partir de janvier sur les missions suivantes :

- Evaluation de la charte et observation territoriale
- Architecture et Paysages
- Avenir Montagne
- Plan Doux Horloger

Il pourra s'y ajouter du temps de travail complémentaire sur les problématiques de milieux naturels, agriculture, forêt qui est le pôle qui a été le moins renforcé depuis la création du Parc.



## ii. CHARGES FINANCIERES

Correspondent à la ligne de trésorerie pour un montant de 350 000 € en cas de besoin, contractée auprès de la Banque Populaire. Il n'y a de justesse pas été fait recours en 2021.

Un emprunt de 40 000 € a été contracté début 2021 pour faire face à l'investissement dans le nouveau mobilier. Son remboursement est prévu sur 4 ans maximum. (32500 € de capital restant dû au 31/12/21)

Un montant de change est également inscrit pour les transactions en CHF pouvant intervenir dans le cadre des projets transfrontaliers.

## iii. VOLUME GENERAL

Dépenses :

- Charge de personnel et indemnités des élus : 650 000 €
- Charges diverses : 115 000 €

Recettes :

- Participation statutaire : 860 962,50 €
- Réversion budgets annexes : 102 000 €
- 

b. Budget du SCOT

Les recettes attendues sont de 94582 €.

Sur ce budget est affecté 60 % du temps de l'agent en charge du SCOT : 25 000 € avec une recette espérée de 12500 €.

Le programme de travail prévoit :

- Finalisation PADD et rédaction DOO par l'AUDAB en vue de l'arrêt du SCOT
- Finalisation DAAC et perception du solde de la subvention région
- La finalisation de l'évaluation environnementale
- 

c. Budget Pays Horloger

Les recettes attendues sont de 70 936,5 € en ce qui concerne la participation statutaire.

Les charges se répartissent entre notre chargée de mission santé partagée avec le Pays du Haut-Doubs prise en charge à 50 % par l'ARS et la chargée de mission économie en charge de l'animation de luxe & tech : 77 000 € avec une recette de 33 000 € environ.

S'ajoute à ce chapitre la fin de l'action covoiturage et le financement de l'office de tourisme défini dans la convention d'objectif : 4,5 € par habitant et l'équivalent de la moitié de la taxe de séjour : 232 300 € environ.

- Contrat local de santé 2018 – 2022 : le contrat va entrer dans sa dernière année. La question est posée d'entrer en matière pour son renouvellement dès 2022 ou de reporter celui-ci d'une année.
- Contractualisation région 2022 – 2028 : La nouvelle génération de contrats a été présentée par la région il y a quelques jours. Ils seront à élaborer courant 2022. Le périmètre reste celui des SCOT/Pays. La question que cela pose pour nous est l'ingénierie qui devra être déployée pour élaborer ce contrat. Nous sommes en attente des précisions techniques et financières sur ces contrats.
- Office de tourisme du Pays Horloger – Convention 2022 – 2026 : Elle sera approuvée le 9 décembre. Elle reste dans l'enveloppe financière de la précédente génération.
- Covoiturage Arc Jurassien : 2022 est la dernière année de ce programme. Il se pose la question de l'avenir de ce programme. La Région, principal financeur de ce dispositif n'a pas arrêté de positionnement clair dans le cadre de la mise en œuvre de la loi LOM.

Question à examiner en 2022 : ingénierie complémentaire pour le renouvellement du contrat de territoire (Région) et la nouvelle programmation LEADER.

**Approbation à l'unanimité.**

## \*Participations statutaires 2022

Les participations statutaires 2022 se déclinent de la manière suivante :

- Région : 345 000 €
- Département : 120 000 €
- Communes : 2 €/habitant
- Communautés de communes : 2,5 €/habitant

S'y ajoute une subvention de 120 000 € de la DREAL.

Par ailleurs :

- Pour les communautés de communes du SCOT du Pays Horloger la participation est de 2 €/habitant
- Pour les communautés de communes du Pays Horloger la participation est de 1,5 €/habitant

**Approbation à l'unanimité.**

## \*Subventions ingénierie 2022

Contrairement aux années précédentes où le financement des postes par la Région se faisait par le biais de demandes de subvention spécifiques dans le cadre de la préfiguration, le financement de l'ingénierie par celle-ci passe maintenant par la participation statutaire.

Toutefois, les postes affectés au PETR et au SCOT bénéficient toujours des financements de l'ingénierie au titre des contractualisations régionales.

Reste éligible le poste de chargée de mission urbanisme pour la partie de son temps consacrée aux missions Pays. Le coût total de l'opération est de 25 500 €, le montant de l'aide demandée est de 12500 €.

**Approbation à l'unanimité.**

## \*Dépenses d'investissement avant vote du budget

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur (maire ou président) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

Le Comité Syndical autorise le Président à effectuer des dépenses d'investissement dans le cadre du ¼ des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du BP 2022 comme suit :

Article	Crédits votés au BP 2021 (crédits ouverts) <i>a</i>	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2021 <i>b</i>	Montant total à prendre en compte <i>c = a+b</i>	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
<b>202</b>	8888 €	8026 €	16 914 €	16914/4 soit 4228.5 €
<b>2051</b>	16 328.60 €		16328.60 €	16328.60/4 soit 4082.15 €
<b>2183</b>	0 €	3600 €	3600 €	3600/4 soit 900 €

Approbation à l'unanimité.

## \* Délibération modificative n°1 au budget 2021

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM</b>	<b>25 216.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 626.00 €</b>	<b>36 842.60 €</b>
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>	<b>25 216.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 026.00 €</b>	<b>33 242.60 €</b>
202/20 020	8 888.00 €	0.00 €	8 026.00 €	16 914.00 €
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 600.00 €</b>	<b>3 600.00 €</b>
2183/21 020	0.00 €	0.00 €	3 600.00 €	3 600.00 €
<b>Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM</b>	<b>12 365.79 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 626.00 €</b>	<b>23 991.79 €</b>
<b>021 Virement de la section de fonct.</b>	<b>12 365.79 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 626.00 €</b>	<b>23 991.79 €</b>
021/021 01	12 365.79 €	0.00 €	11 626.00 €	23 991.79 €
<b>Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>275 643.39 €</b>	<b>-12 583.68 €</b>	<b>12 583.68 €</b>	<b>275 643.39 €</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>275 643.39 €</b>	<b>-12 583.68 €</b>	<b>806.21 €</b>	<b>263 865.92 €</b>
6064/011 020	448.92 €	0.00 €	250.00 €	698.92 €
611/011 020	109 352.11 €	-957.68 €	0.00 €	108 394.43 €
6135/011 020	541.71 €	0.00 €	556.21 €	1 097.92 €
617/011 020	114 320.00 €	-11 626.00 €	0.00 €	102 694.00 €
<b>023 Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>12 365.79 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 626.00 €</b>	<b>23 991.79 €</b>
023/023 01	12 365.79 €	0.00 €	11 626.00 €	23 991.79 €
<b>65 Autres charges gestion courante</b>	<b>103 274.67 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>151.47 €</b>	<b>103 426.14 €</b>
6518/65 020	65.09 €	0.00 €	151.47 €	216.56 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
<b>Total général des dépenses d'investissement (1)</b>	<b>52 091.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 626.00 €</b>	<b>63 717.60 €</b>
<b>Total général des recettes d'investissement (1)</b>	<b>52 091.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 626.00 €</b>	<b>63 717.60 €</b>
<b>Total général des dépenses de fonctionnement (1)</b>	<b>613 238.65 €</b>	<b>-12 583.68 €</b>	<b>12 583.68 €</b>	<b>613 238.65 €</b>
<b>Total général des recettes de fonctionnement (1)</b>	<b>613 238.65 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>613 238.65 €</b>

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Approbation à l'unanimité.



## \* Demande de subvention au titre de la DETR 2022

Nous souhaitons solliciter de la DETR pour l'équipement des agents recrutés en 2022 et le remplacement de postes pour les agents en place selon le plan de financement suivant, pour 4 postes informatiques :

- Dépense : 6162.48 € HT
- Recette DETR : 2156.87 € (35 %)
- Fonds propres : 4005.61 €

**Approbation à l'unanimité.**

## \* Election d'une commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres (CAO) constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée. Cette CAO a un caractère permanent pour la durée du mandat.

Les CAO (article L. 1411-5 du CGCT) sont composées :

- du président qui la préside. Il est à noter que le président ne peut se faire représenter par un membre de la CAO.
- pour les communes de 3 500 habitants et plus et les EPCI : de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appartenant à l'organe délibérant et élus par celui-ci à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les candidats titulaires sont :

- Dominique Mollier
- Franck Villemain
- Cédric Bôle
- Gilles Robert
- Hervé Cagnon

Les candidats suppléants sont :

- Valérie Pagnot
- Daniel Prieur
- Boris Loichot
- Catherine Rognon
- Pascal Jacquot

**Les candidats sont élus à l'unanimité.**

## \* Délégation de signature au 1<sup>er</sup> Vice-Président

Le Président, vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Propose de donner délégation de signature à Monsieur Cédric Bôle, 1<sup>er</sup> Vice-président, pour les questions relatives à la comptabilité et aux finances et à la correspondance courante à compter du 10 décembre 2021.

**Approbation à l'unanimité.**

## \*Adhésion au CNAS

Le personnel du Parc bénéficie des prestations du CNAS depuis le 01/01/2014. Avec la dissolution du PETR et la création du PNR, l'adhésion au CNAS doit être renouvelée.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de l'établissement public.

Considérant les articles suivants :

- Article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en oeuvre ».
- Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.
- Article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

La cotisation 2022 s'élève à 212 € par actif.

Un délégué élu et un délégué agent doivent être désignés pour représenter le PNR au sein des instances du CNAS. (1 assemblée départementale / an en journée).

Le comité approuve l'adhésion au CNAS et désigne M Roland Martin comme délégué des élus et Mme Alexandra Romain comme déléguée des agents.

**Approbation à l'unanimité.**

## \*Ordres de mission permanents des agents

Il est proposé de renouveler l'ordre de mission permanent délivré aux agents du PNR du Doubs Horloger. La période de validité s'étend du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Il est valable pour tous modes de transports sur France, Suisse et Union Européenne.

Les élus du comité syndical acceptent de rembourser aux frais réels dans les cas suivants :

- Partage de frais dans le cadre d'un covoiturage
- Frais d'hébergement (nuitée)

**Approbation à l'unanimité.**

## \*Pays Horloger :

### \* Convention d'objectifs avec l'office de Tourisme

Le PNR a repris la compétence animation touristique de l'ex PETR ;

Il en confie la promotion et la communication à l'office de destination du Pays Horloger, financé par la Communauté de Communes du Val de Morteau, la Communauté de Communes du Plateau du Russey et la communauté de Communes du Pays de Maiche.

Une convention d'objectifs et de moyens signée entre le PNR et l'OT de destination, précise les conditions de mise en application de cette animation et de la promotion. (Politique touristique du territoire)

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Horloger et l'office de tourisme du Pays Horloger, elle est arrivée à échéance le 31 décembre 2020, prorogée par avenant au 31 décembre 2021.

L'année 2021 a été une année de concertation et d'échanges avec l'office de tourisme du Pays-Horloger, une nouvelle convention a été rédigée pour les quatre prochaines années du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Cette convention d'objectifs concerne la promotion touristique du territoire du Pays Horloger : la Communauté de Communes du Val de Morteau, la Communauté de Communes du Plateau du Russey et la Communauté de Communes du Pays de Maiche.

La nouvelle convention a été rédigée en 5 volets suivant le parcours client « Avant, pendant et après le séjour »

- Volet 1 Observatoire et stratégie marketing
- Volet 2 Promotion, accueil, information (en tenant compte des différentes clientèles, touristes, locaux et associations)
- Volet 3 Lien avec les partenaires touristiques (socio-professionnels et élus) pour fédérer, coordonner et animer.
- Volet 4 Démarche qualité pour un classement en catégorie 2 et suivre la démarche « Valeur Parc »
- Volet 5 Financement.

Participation annuelle de 4,50€ par habitant des 3 EPCI concernés et reversement de 50% de la taxe de séjour collectée sur le territoire – L'office devra en outre prévoir des actions d'autofinancement (packs de partenariat)

**Approbation à l'unanimité.**

## \* Adhésion au collectif itinérance

Le collectif itinérance du CRT de Bourgogne Franche-Comté permet à l'ex PETR et au Parc du Doubs (Suisse) de participer à un panel d'actions de communication et de promotion de notre offre touristique sur les chemins de la contrebande.

Le CRT a changé sa procédure et une nouvelle convention a été signée directement entre le CRT et l'OT. L'adhésion est payée par l'OT alors qu'elle était prise en charge auparavant par le PETR.

Le coût est 2000 € réparti pour moitié entre le Pays Horloger et le Parc du Doubs : 1000 € chacun.

Le comité syndical autorise le Président à adhérer au collectif itinérance par le biais de l'OT du pays Horloger et à prendre en charge son coût pour moitié.

**Approbation à l'unanimité.**

## \* Divers

### \* 1er Forum de la Formation ARC HORLOGER

Les formations horlogères et en mécanique d'art dans l'Arc jurassien franco-suisse : regards croisés et enjeux de la transmission. Forum qui se déroulera le jeudi 16 décembre 2021 de 14h à 17h (en présentiel et en visioconférence) à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM), 26 rue de l'Épitaphe, 25030 Besançon

Dans le cadre de l'inscription au patrimoine immatériel de l'humanité des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art, ce forum a pour objectif de créer une instance de dialogue entre les acteurs de la formation, le monde professionnel et les autorités publiques.

### \* Assemblée générale de la fédération des PNR le 24 novembre 2021

M le président annonce qu'il a eu l'occasion d'y présenter notre Parc.

Il annonce également que selon des critères de ruralité et de potentiel fiscal qui ne sont pas encore connus, une partie des communes du Parc recevront une bonification de leur DGF au titre de leur adhésion. Cela n'était pas le cas auparavant, cette possibilité a été introduite par la Loi de Finance 2022.

### \* Remises de prix

- Challenge de la mobilité Bourgogne-Franche-Comté : Le parc naturel régional a reçu le troisième prix de la catégorie territoires ruraux dans le cadre du challenge des mobilités organisés par l'Ademe. Ce prix récompense l'effort des agents pour utiliser des moyens de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.
- Lauriers des collectivités du Doubs : Le parc était nominé dans la catégorie avenir mais n'a pas reçu de prix. M le Président salue la commune de Pierrefontaine-les-Varans qui a été primée pour la rénovation de son centre-ville et le Val de Consolation primé pour son festival de musique.

### \* Politique pénale environnementale

M le Procureur général a organisé une réunion afin d'initier la définition de la politique pénale environnementale, M Robert y représentait le Parc. Une concertation est en cours dans ce cadre.

### \* Stratégie nationale des aires protégées

L'état remercie le territoire pour la création du PNR car cela a contribué à atteindre les objectifs en matière d'aires protégées de la région Bourgogne-Franche-Comté. Un travail doit être conduit pour les aires bénéficiant d'une protection renforcée.

### \* Parc naturel régional du Doubs (CH)

Mme Pagnot informe l'assemblée que le renouvellement de leur charte est en cours. Les votes d'adhésion des communes sont en cours, ils espèrent un élargissement du périmètre avec l'intégration des communes qui n'avaient pas adhéré lors de la première période.

Nous espérons pouvoir commencer à travailler dès l'année prochaine sur un programme commun.

Le Président

Denis Leroux